

Les 4 Jours de Dunkerque

Date de l'épreuve : 16 mai 2024

Les interdictions d'arrêt et de stationnement

À partir de 18 heures le 15 mai 2024 jusqu'au 16 mai 2024 à 20 heures

- Les rues empruntées par les coureurs :
 - Boulevard Louis Havez
 - Rue César Crombez
 - Rue Léon Piérard
 - Route de Marquette
 - RD 61
 - Rue de la Rosière
- Esplanade Charles de Gaulle et ses pourtours (réservée au stationnement de la caravane publicitaire)
- Cité Vauban (réservée au passage des véhicules des directeurs des équipes)
- Rue Henri Bocquet (réservée au passage et au stationnement des véhicules des directeurs des équipes)
- Boulevard Kennedy (réservé au stationnement des bus des équipes)

Les interdictions de circulation

À partir de 7 heures le 16 mai 2024 (jusqu'à 20 heures)

- Véhicules de plus de 3,5 tonnes : interdiction totale de circuler dans Bouchain (Une déviation sera mise en place : voir verso),
- Véhicules de moins de 3,5 tonnes : Interdiction totale au niveau de l'espace arrivée : rue César Crombez, esplanade Charles de Gaulle et ses pourtours (Une déviation sera mise en place : voir verso).

À partir de 15 heures le 16 mai 2024 (jusqu'à 20 heures)

- Interdiction totale sur le parcours de la course dans les deux sens : RD 61, rue de la Rosière, RD 630, rue de la gare, boulevard Havez, rue César Crombez, rue Piérard, route de Marquette,
- Interdiction totale de circulation dans la cité Vauban, la rue Bocquet et le boulevard Kennedy pour permettre le stationnement des voitures et des bus des équipes lors de l'arrivée des coureurs.

Déviations

Mise en place le 16 mai 2024

- **Pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, des déviations seront mises en place de 7 à 20 heures :**
 - En provenance de la départementale 943 :
 - A la croisée de la RD 943 et de la RD 957, prendre la RD 957 pour ensuite accéder à l'autoroute A21
 - En provenance de la départementale 630 :
 - Prendre l'autoroute A2 puis l'autoroute A21

La fin de la déviation et la reprise normale de la circulation sont prévues à partir de 20 heures.

- **Pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes, des déviations sont mises en place de 7 à 15 heures :**
 - En provenance des boulevards Havez et de la République :
 - Rue des Remparts, rue Hubert Galez, rue Piérard
ou
 - Rue Anthénor Cauchy, rue Georges Daix, rue Hubert Galez, rue Piérard
 - En provenance de la rue Piérard :
 - Rue Henri Bocquet, boulevard de la République

La fin des déviations est fixée à 15 heures ; de 15 à 20 heures, la traversée de Bouchain (Ville haute – ville basse dans les deux sens) sera interdite. La reprise normale de la circulation est prévue à partir de 20 heures.